

only blue stompers

new orleans jazz band

CONTRAT D'ENGAGEMENT

Entre les soussignés :

1°

www.english-test.net

qui sera appelé ci-après,
l'EMPLOYEUR, d'une part :

Fax

Et

2°

Orchestre " ONLY BLUE STOMPERS "

p.a. Georges STRAHM
avenue de Valmont 12
1010 LAUSANNE

qui sera appelé ci-après,
l'ARTISTE d'autre part :

téL. 021 - 620.01.26 fax 021 - 620.01.16

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

A But

L'EMPLOYEUR engage sous sa responsabilité civile et financière, l'ARTISTE qui accepte, pour paraître à :

en qualité d'orchestre de jazz avec 7 musiciens

B Date

Installation de à

Repas de à

Heures de passage de à

- C Cachet Le présent contrat est fait moyennant la somme de
Frs _____ soit Frs _____ par musicien
(Payable le jour de la représentation en espèces.)
- D Frais En sus du cachet, l'EMPLOYEUR allouera à l'ARTISTE une indemnité de frais de
Frs _____ soit Frs _____ par musicien
- E Voyage En sus du cachet, l'EMPLOYEUR allouera à l'ARTISTE une indemnité de frais de voyage de
Frs _____ soit Frs _____ par musicien
- F Indemnité En sus du cachet, l'EMPLOYEUR allouera à l'ARTISTE une indemnité de frais de boissons et repas pendant la représentation
pour _____ 7 _____ musiciens
- G Condition En sus du cachet, l'EMPLOYEUR mettra à disposition à l'ARTISTE un piano accordé (La 440)
ou : Piano électrique - Organisation par l'orchestre - supplément de **Frs 150.--**
- H Impôts Les frais pour la SUISA sont à la charge de l'EMPLOYEUR.
l'ARTISTE remettra le répertoire avec les morceaux le jour de la représentation à l'EMPLOYEUR.

Fait en 2 exemplaires, sous la seule responsabilité des contractants.

Signature pour l'ARTISTE

Lu et approuvé :
Signature de l'EMPLOYEUR

Lausanne, le _____